

Monsieur le Formateur du Gouvernement
Luc FRIEDEN
40, Rue du Château
L-6961 Senningen

Luxembourg, le 13 octobre 2023

Objet : Financement de la recherche publique au Luxembourg

Monsieur le Formateur,

Dans le cadre de l'élaboration d'un futur programme gouvernemental, le Conseil d'Administration du Fonds National de la Recherche (FNR) voudraient porter votre attention sur quelques points cruciaux relatifs au financement de la recherche au Luxembourg, qui méritent notre considération collective.

(1) Le Luxembourg a résolument épousé la transition vers une société des connaissances et de l'innovation. Une science et une recherche fortes sont les garants de la prospérité, de la diversification économique, de la qualité de vie, de la cohésion sociale et d'une société durable. À l'instar des pays les plus avancés en matière d'innovation, nous invitons le gouvernement à se fixer **un objectif ambitieux en portant la part des investissements publics consacrés à la recherche et au développement (GBARD¹) au-delà de 0,74 % du PIB**, qui correspond au taux moyen de l'Union Européenne 2022².

(2) Il importe de **maintenir le financement centralisé de l'excellence en recherche fondamentale par le biais du Fonds National de la Recherche**. Seule cette approche permet d'éviter le gaspillage des deniers publics et de concentrer les moyens nécessaires au soutien éclairé des projets dirigés par les chercheurs les plus éminents sur la scène internationale. Fondé sur un processus ascendant garantissant une évaluation neutre et indépendante, ce mécanisme a forgé la renommée du FNR à l'échelle européenne. Il constitue un investissement avisé à long terme, cohérent avec les efforts déjà consentis. Dans un souci d'efficacité, il importe que l'abondement budgétaire du FNR soit ajusté pour **maintenir le taux de succès des appels à projets au moins à 35%**, ce qui permettra de financer une majeure partie des projets jugés comme étant de très haute qualité et d'éviter ainsi le gaspillage de ressources engendrés par le rejet d'un trop grand nombre de projets de bonne qualité.

(3) Il sied de **renforcer la recherche orientée vers des objectifs socio-économiques concrets "mission driven"**, susceptibles de générer un impact tangible et mesurable à moyen et long terme. L'opportunité d'une coordination accrue se présente, et pourrait prendre une approche bifide : le MESR centraliserait les demandes émanant de l'État, tandis que le FNR jouerait pleinement son rôle de plateforme proactive favorisant la transversalité là où elle s'avère bénéfique. Cette organisation mériterait d'être officialisée et systématisée par un élargissement méthodique des missions du FNR. Au-delà de ses fonctions historiques, le

¹ GBARD: *Government budget allocations for R&D* - indicateur standardisé Eurostat

² En 2022 l'indicateur GBARD du Luxembourg se situait à 0,55%, nettement inférieur à la moyenne de l'Union Européenne (0,74%) et très nettement en-dessous des pays le plus performants en recherche et innovation (Allemagne: 1,11%, Suisse: 0,99%, Finlande: 0,9%, Pays Bas: 0,82). (Données Eurostat 2022).

Fonds gagnerait à soutenir de manière proactive les domaines stratégiques identifiés par les pouvoirs publics, en concevant et impulsant de telles initiatives, tout en veillant à leur valorisation - avec ou sans cofinancement de ces projets. Il agirait comme interface entre commanditaires et scientifiques, afin de formuler les objectifs de manière pertinente pour tous.

(4) Il convient de **doter le FNR des capacités institutionnelles permettant de multiplier les sources de financement** et de centraliser la levée de ces fonds externes - publiques comme privées, nationales et internationales. La compétence nouvelle que constituerait un tel levier contribuerait à renforcer la résilience de notre écosystème et à compléter utilement les financements publics.

(5) Afin de rendre la recherche encore plus attractive pour le secteur privé, il est important de **renforcer les programmes de collaboration entre recherche publique et entreprises**. À cet égard, il conviendrait de doter le FNR de la faculté de soutenir financièrement les deux partenaires - entreprises et centres de recherche publics - exclusivement dans le cadre de projets de recherche collaboratifs impulsés par les institutions de recherche publics. Cet axe nécessiterait un amendement de la loi.

(6) **Le FNR a un immense potentiel pour servir de fournisseur de veille scientifique (*research intelligence*)**, non seulement en identifiant les compétences transversales entre les institutions, en détectant les opportunités et en conseillant le gouvernement, mais aussi en reliant la recherche nationale aux normes et tendances internationales. Ce rôle implique de bien connaître les parties prenantes nationales et leurs attentes, de se tenir au courant des avancées de la recherche mondiale, d'identifier les collaborations stratégiques nationales et internationales et de s'assurer que nos efforts de recherche s'alignent et contribuent à la base de connaissances mondiale tout en faisant progresser l'économie nationale et en servant notre société.

Bien entendu, le FNR demeure disposé à actualiser ses programmes de financement existants, en concertation étroite avec l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre des dispositions en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Formateur, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Pour le Conseil d'Administration
Anouk Hilger
Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Fonds National de la Recherche